

L'habitation—Loi

sérieusement, qu'il ne peut pas croire que c'est cela qui va protéger les Canadiens contre les taux d'intérêt élevés. Le gouvernement ne veut rien payer lui-même. Il demande aux propriétaires de supporter tout le fardeau. Aujourd'hui, le ministre des Finances nous a dit que le gouvernement n'avait pas l'intention de sortir un cent, qu'il s'agit d'un plan qui va faire ses frais, que c'est de l'assurance comme les autres et que les assurés vont en payer la prime. Étant donné que le gouvernement est en partie responsable de la situation actuelle, nous jugeons qu'il se soustrait à son devoir d'encourager l'accès à la propriété et d'aider les Canadiens à payer leurs hypothèques.

D'une certaine façon, c'est presque justifier d'avance des hausses d'intérêt. Le gouvernement pourra ensuite dire qu'il ne peut rien faire au sujet des taux d'intérêt, que les propriétaires n'ont pas à s'inquiéter parce qu'ils n'ont qu'à s'assurer s'ils le désirent. Je trouve que ce n'est pas là une façon sensée de procéder. Au Nouveau Parti démocratique, nous estimons que d'autres solutions s'imposent. Par exemple, le gouvernement devrait avoir le courage et la volonté de s'attaquer aux taux d'intérêt élevés. Après tout, le problème c'est que les intérêts sont élevés au Canada. Il y a eu des candidats à l'investiture libérale—inutile de dire lesquels, parce que les médias se sont chargés de les nommer—pour dire qu'il fallait faire quelque chose à ce sujet. Il y en a même un qui a dit qu'il fallait mettre à la porte le gouverneur de la Banque du Canada, M. Bouey, à cause des avis qu'il a donnés au ministre des Finances et au gouvernement du Canada.

M. Gamble: C'était une plaisanterie, n'est-ce pas?

M. Riis: Sûrement. Toute l'affaire est une plaisanterie. Les principaux ministres, l'un après l'autre, reconnaissent qu'il faut faire quelque chose au sujet des taux d'intérêt élevés. Nous savons que d'autres pays l'ont fait. Si nous voulons que les Canadiens disposent d'hypothèques abordables, nous pourrions définir la catégorie de Canadiens que nous désirons assister, par exemple ceux dont le revenu familial est inférieur à un certain montant. Il faudrait qu'ils puissent obtenir auprès des établissements financiers des hypothèques à un taux donné. En d'autres termes, il faudrait dire aux banques canadiennes qu'elles doivent réserver une certaine part de leurs prêts aux propriétaires de maison individuelle, et fixer les taux hypothécaires à 8 ou à 10 p. 100 pour une durée assez longue. Cela est prévu à la loi sur les banques. Nous pourrions demander à d'autres établissements financiers de faire de même et d'instaurer un régime équitable. D'autres pays le font, depuis des années et des années, ayant compris que l'accès à la propriété est important et qu'il est également important d'offrir le logement à un prix abordable. Qu'il s'agisse de location ou de propriété, il est important que les gens puissent se loger à un prix raisonnable. Ces pays prennent les mesures voulues pour permettre à leurs citoyens d'accéder à la propriété. Il ne s'agit pas de rêves utopiques ou de tours de magie. Nous voulons simplement faire comprendre au gouvernement qu'il doit instaurer des programmes ayant déjà fait leurs preuves à l'étranger. Nous voulons qu'il s'occupe des taux d'intérêt ou du moins qu'il présente une disposition spéciale à cet égard.

● (1620)

Il n'y a pas si longtemps, il a offert une disposition spéciale aux petites entreprises et aux agriculteurs. Il s'agissait de

l'Obligation pour l'expansion de la petite entreprise qui permettait d'emprunter au taux préférentiel, plus 1 p. 100. Il a fallu consentir à faire certaines dépenses pour permettre au secteur de la petite entreprise d'obtenir de l'argent à ce taux. Ce qui est possible pour un secteur, l'est certainement pour d'autres.

Imaginez un peu quels seraient les bienfaits d'une telle initiative pour l'économie du pays. Même si le gouvernement perd des recettes fiscales de quelques centaines de millions de dollars, pensez à tout l'argent que le trésor public récupérerait grâce au développement de la construction dans toutes les régions du pays. Si les gens pouvaient faire agrandir leur maison ou s'en acheter une neuve, nous verrions également des chantiers de construction dans les régions rurales. L'argent circulerait dans notre économie et les recettes provenant de la taxe de vente, de l'impôt sur le revenu des particuliers et les sociétés, augmenteraient. Le secteur du bâtiment et celui de la fabrication prendraient un nouvel essor. Mais surtout, les Canadiens auraient les moyens de se loger à un prix abordable d'une façon ou d'une autre.

Nous attendons que le projet de loi C-37 soit renvoyé au comité. Comme nous ne discutons que du principe de cette mesure pour le moment, nous essaierons de la parfaire et de proposer un certain nombre d'autres solutions.

Je voudrais parler un peu de la partie du projet de loi concernant les titres hypothécaires. Je félicite le gouvernement d'avoir pris des mesures en vue de faire réapparaître sur le marché des hypothèques de plus de cinq ans, mais cela veut dire que les Canadiens seront de nouveau coincés avec des taux d'intérêt atteignant peut-être 14 ou 15 p. 100. Si les taux d'intérêt baissent, on leur dira que, s'ils veulent rompre le contrat, ils devront payer la totalité des intérêts qu'ils avaient convenu d'acquitter. Je me souviens qu'à de nombreuses reprises, le ministre responsable de la SCHL et le ministre des Finances ont déclaré à la Chambre qu'une pénalité de 3 p. 100 serait raisonnable. En fait, le ministre des Finances était étonné d'apprendre que certaines institutions financières exigeaient plus de 3 p. 100. Nous avons maintenant une mesure législative qui supprime une fois de plus cette option de 3 p. 100. Nous y reviendrons et nous ferons tout notre possible, en comité, pour la faire rétablir.

En conclusion, ce projet de loi n'est pas une réponse aux taux hypothécaires élevés que les Canadiens connaissent aujourd'hui. C'est pire qu'une farce, car cela donne aux Canadiens l'impression que le gouvernement prend des mesures alors que tout ce qu'il fait, c'est nous dire que si les Canadiens veulent une mauvaise assurance pour les protéger contre l'augmentation des taux d'intérêt, la voilà. Ce n'est pas ce que le Canada mérite ni ce que les gens devraient obtenir de leur gouvernement.

Le président suppléant (M. Herbert): Il y aura maintenant une période de questions et d'observations de dix minutes.

M. Miller: Monsieur le Président, je ne suis pas certain d'avoir l'occasion d'intervenir à ce stade du débat, c'est pourquoi je voudrais demander au député de parler de ce que je considère être un défaut de cette mesure législative. Il s'agit de l'effet qu'elle aura, si elle est adoptée, sur le public qui n'aura pas la volonté de s'attaquer au problème fondamental des taux d'intérêt élevés dont le député a parlé. Si ce projet de loi est